



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

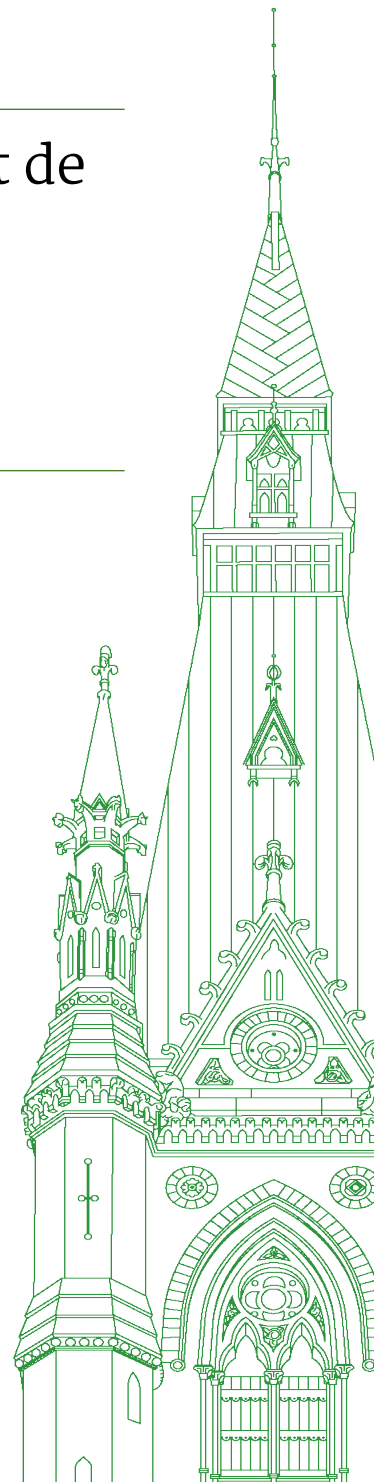
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 001

Le mercredi 18 juin 2025

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mercredi 18 juin 2025

• (1635)

[Français]

Le greffier du Comité (Wassim Bouanani): Honorables membres du Comité, je constate qu'il y a quorum.

Conformément à l'article 106(3)a) du Règlement, en tant que greffier du Comité, je vais présider à l'élection à la présidence et aux vice-présidences.

[Traduction]

Je dois informer les membres que le greffier du Comité ne peut recevoir que des motions pour l'élection à la présidence. Le greffier ne peut recevoir aucune autre motion, il ne peut entendre des rappels au Règlement ni participer au débat.

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection à la présidence. Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le président doit être un député du parti ministériel.

Je suis prêt à recevoir des motions pour la présidence.

Allez-y, monsieur Barlow.

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le greffier, je propose que Michael Coteau soit élu président du Comité.

[Français]

Le greffier: Il est proposé par M. Barlow que M. Coteau soit élu président du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Coteau dûment élu président du Comité.

J'invite M. Coteau à prendre le fauteuil.

[Traduction]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): Merci beaucoup. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de présider ce comité très important.

Je voudrais prendre un moment pour m'adresser à tous les gens de divers horizons qui, d'une manière ou d'une autre, ont un lien avec l'agriculture. Je tiens à vous remercier de votre engagement à l'égard de ce secteur important. Je m'efforcerai de faire tout mon possible pour que nous puissions œuvrer en faveur des intérêts de l'agriculture au pays.

Avant que nous poursuivions, j'invite toutes les personnes ici présentes à consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures visent à prévenir les incidents audio et les chocs acoustiques et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris des interprètes. Vous remarquerez

également qu'un code QR figure sur la carte. Il renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

Si le Comité le veut bien, je vais maintenant inviter le greffier à procéder à l'élection des vice-présidents.

Le greffier: Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le premier vice-président doit être un député de l'opposition officielle. Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour le poste de premier vice-président.

[Français]

Madame Chatel, vous avez la parole.

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Merci, monsieur le greffier.

J'aimerais proposer la candidature de M. John Barlow comme premier vice-président de ce comité.

[Traduction]

Le greffier: Il est proposé par Mme Chatel que M. Barlow soit élu premier vice-président du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Puisque ce n'est pas le cas, je vais maintenant mettre la motion aux voix. Il est proposé par Mme Chatel que M. Barlow soit élu premier vice-président du Comité. Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Barlow dûment élu premier vice-président du Comité.

[Français]

Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le second vice-président doit être un député de l'opposition provenant d'un parti autre que celui de l'opposition officielle.

Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour le second vice-président.

Madame Dandurand, vous avez la parole.

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): J'aimerais proposer la candidature de M. Yves Perron comme second vice-président de ce comité.

Le greffier: Il est proposé par Mme Dandurand que M. Perron soit élu second vice-président du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Perron dûment élu second vice-président du Comité.

[Traduction]

Le président: Si le Comité y consent, j'invite maintenant les membres à présenter les motions de régie interne. Tous les membres ont reçu, de la part du greffier, une ébauche des motions dans les deux langues officielles.

S'il est préférable que chaque motion soit présentée et adoptée séparément, est-ce qu'un membre du Comité souhaite les présenter?

Allez-y, monsieur Connors.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Je suggère que nous propositions les motions en bloc et que nous les approuvions toutes en même temps.

Le président: Acceptez-vous que nous propositions toutes les motions d'un seul coup?

Des députés: Oui.

(Les motions sont adoptées. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Étant donné que nous avons adopté les motions de régie interne, je pense que nous pouvons inviter les analystes à se joindre à nous. Veuillez vous approcher.

Des députés: Bravo!

Le président: Je vous souhaite la bienvenue. Merci.

Y a-t-il d'autres questions dont le Comité souhaite discuter?

Allez-y, monsieur Perron.

[Français]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour à tous.

D'abord, je dois dire que je pense que nous avons une belle équipe.

Ensuite, j'ai discuté brièvement avec chacun des membres. L'impression qui se dégage de ces discussions, c'est que nous allons poursuivre notre travail dans la tradition du bien commun et dans l'intérêt du monde agricole et agroalimentaire, comme nous le faisons depuis un certain nombre d'années. J'en suis très heureux.

Enfin, je remercie les membres de me faire confiance pour occuper le poste de deuxième vice-président, même s'il n'y avait pas vraiment d'autre choix, selon les critères énumérés.

J'aimerais donner avis de deux motions. Je ne veux pas en discuter aujourd'hui, mais je veux que les membres aient le texte des motions en main. Les motions en question portent sur des études particulières.

Je vais en faire la lecture, si vous me le permettez, monsieur le président.

● (1640)

[Traduction]

Le président: Si vous voulez bien attendre un instant, nous allons les distribuer.

Nous allons prendre une minute ou 30 secondes.

Allez-y, monsieur.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le premier avis de motion porte sur l'industrie du porc.

Considérant que :

1. le prix de référence utilisé dans le secteur du porc au Québec et au Canada est actuellement celui du marché américain, ce qui peut amener des distorsions tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

2. Il n'y a pas de mécanisme de transparence semblable au Québec ou au Canada.

3. Les producteurs, les transformateurs et les détaillants méritent tous d'avoir une part équitable des revenus.

Il est convenu que les membres du Comité convoquent les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du secteur porcin pendant 3 rencontres afin de discuter de la manière dont sont fixés les prix dans l'industrie et d'amener plus de transparence.

Le problème, c'est le manque de transparence du marché. On ne sait pas dans quels niveaux de la chaîne de production va l'argent. Au Québec, particulièrement, on observe une diminution constante des producteurs indépendants. Nous pensons donc qu'il vaut la peine que le Comité se penche sur cette question.

Le second avis de motion porte sur le déficit d'investissement dans l'industrie agroalimentaire.

Considérant que :

1. Le secteur de l'agroalimentaire est en déficit d'investissement qui nuit à sa croissance et à notre résilience alimentaire.

2. Selon l'OCDE, entre 2011 et 2023, le Canada est passé de la 37^e à la 44^e position sur 47 états en termes d'investissement en capital dans le secteur agroalimentaire.

3. Selon un rapport d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, l'automatisation et la numérisation dans l'industrie doivent être encouragés par le gouvernement pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs de croissance.

4. Pour réduire notre empreinte environnementale et l'inflation dans les coûts de l'alimentation, la transformation de nos aliments à échelle régionale dans une optique de circuits courts doit être envisagée.

Il est convenu que les membres du Comité convoquent des acteurs du milieu agroalimentaire pendant 3 rencontres afin d'étudier la question et de proposer des solutions à cette situation.

Cette motion est suffisamment claire, et je ne pense pas avoir besoin de l'expliquer.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Je souhaite un bon travail à tout le monde.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Je crois comprendre qu'il s'agit simplement d'un avis de motion et que nous nous en occuperons à l'automne.

Allez-y, monsieur Barlow.

John Barlow: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie pour les motions, monsieur Perron. Je pense que les deux sont intéressantes, mais j'aimerais proposer deux choses, monsieur le président, si vous le permettez.

Précédemment, chaque parti soumettait des suggestions à un sous-comité. Nous déterminions alors ensemble le calendrier pour un certain nombre de semaines. Puisque le processus semblait bien fonctionner, je propose que, si Mme Chatel y est toujours disposée, nous nous réunissions au début de l'automne, dès la reprise des travaux, pour tenir cette réunion du sous-comité — ou peut-être pendant l'été, si nous voulons vraiment que les choses avancent rapidement à l'automne. Si chacun et chacune d'entre nous, en tant que membres des partis et députés, avait le temps de réfléchir à quelques idées et de présenter quelques suggestions dont nous discuterions au sein du sous-comité, nous pourrions les classer par ordre de priorité et déterminer par quelles questions nous voulons commencer.

En ce qui concerne celles que M. Perron... Par exemple, pour ce qui est de la motion sur le porc, on pourrait facilement dire la même chose au sujet du bœuf. Je ne vois donc pas pourquoi nous nous limiterions au porc. Si nous voulons en discuter, je pense qu'il nous faudrait élargir la portée de l'étude. M. Bonk connaît très bien ce dossier et il aurait certainement de bonnes suggestions à faire à cet égard.

De plus, concernant votre autre motion et les données de l'OCDE, le revenu net du secteur agricole a diminué de 25 % l'année dernière. Il s'agit de la pire baisse depuis 1988. La question ne se limite donc pas à l'innovation, à la technologie et au manque d'investissement. J'aimerais peut-être examiner la motion et en élargir la portée ou trouver une formulation qui inclut non seulement la productivité et l'investissement, mais également l'aspect revenu. Pourquoi les revenus baissent-ils à un rythme catastrophique? Quelles sont les causes auxquelles nous pouvons peut-être nous attaquer?

Je pense que c'est un bon début, mais encore une fois, monsieur le président, je propose que chaque parti fasse quelques suggestions et que nous organisions une réunion du sous-comité. Nous pour-

rions peut-être essayer de nous réunir sur Zoom au début de septembre, afin que nous soyons prêts à démarrer à la fin de septembre. Voilà ce que je propose, monsieur le président.

• (1645)

Le président: Il semble que les deux soient compatibles. Nous allons donc reporter cela à l'automne, puis nous ferons exactement ce que vous avez suggéré. Je pense que c'est ce que nous faisons habituellement.

Allez-y, madame Chatel.

Sophie Chatel: Je souscris tout à fait à l'idée de tenir une réunion du sous-comité pour déterminer les priorités. Nous pourrions accomplir bien des choses et je pense que ce comité a beaucoup à offrir. La situation change rapidement et je pense que le moment est venu de faire entendre la voix de nos agriculteurs et de nos producteurs.

À propos des deux motions, elles contiennent beaucoup d'éléments qui me plaisent et j'aimerais moi aussi faire des recommandations. Je pense qu'au bout du compte, nous pourrions régler ces questions au sein du sous-comité, mais c'est une très bonne base. Il y a certains points sur lesquels j'aimerais même aller plus loin dans ce qui est proposé, mais je tiens à remercier le député pour sa suggestion.

Le président: Eh bien, il semble que nous soyons tous sur la même longueur d'onde. Y a-t-il autre chose à signaler?

D'accord. Quelqu'un propose-t-il de lever la séance? Oui.

Est-ce que tout le monde est d'accord?

(La motion est adoptée.)

Le président: Je vous souhaite un très bel été. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>